Agenda Rendez-vous en ligne

**Personnes majeures**

**Informations pratiques** :

Lors de votre rendez-vous, présentez **UNIQUEMENT les originaux** des documents demandés ou dématérialisés (consulter la liste jointe à votre pré-demande)

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**Justificatifs de domicile** : Il doit être daté de moins d’un an

**Ne sont pas acceptés**

Le loyer venant d’un particulier, les échéanciers SAUF EDF, avis de relance, récépissé de la déclaration de revenu, attestation de contrat EDF ou ENGIE SANS le code 2 D-DOC, les duplicatas.

**Vous êtes hébergés** :

* 1 justificatif de domicile (consulter la liste jointe à la pré-demande)
* Une attestation écrite de l’hébergeant indiquant que vous êtes à son domicile depuis + de 3 mois.
* L’original de la pièce d’identité ou au minimum la copie recto/verso – **pour le titre de séjour, celui-ci doit être à jour (validité) – Permis de conduire refusé par la plate-forme pour l’hébergeant.**

**Perte/vol de votre CNI ou PASSEPORT**

* Vous n’avez ni cni, ni passeports ou périmés depuis plus de 2 ans et votre mairie de naissance **n’est pas inscrite dans COMEDEC**; vous devez faire une demande écrite pour obtenir votre acte de naissance en précisant l’état civil de vos parents (nom, prénoms, date et lieu de naissance)
* 1 document avec photo (cni, passeport, carte vitale, Permis de conduire etc…)

**Utilisation d’un nom d’usage.**

**Veuvage** : vous ne pouvez plus utiliser l’intitulé Épouse, vous avez le choix entre Nom d’usage ou Veuve. Joindre à votre dossier un acte de décès (original) – pas de livret de famille.

**Divorce** : joindre le jugement de divorce complet même si vous n’utilisez plus le nom d’épouse. Si vous avez l’autorisation pour utiliser le nom de votre ex-époux, vous avez deux choix :

* Mettre nom d’usage : nom de l’ex-époux
* Mettre nom d’usage : nom de l’ex-époux-nom de naissance ou inversement

**Célibataire**: Vous pouvez mettre le nom de vos parents (Nom du père-Nom de la mère ou inversement)- Dans ce cas il faudra justifier votre filiation (acte de naissance ou COMEDEC)

**Mariage**: Vous pouvez mettre Epouse : le nom de votre conjoint

Vous pouvez mettre Nom d’usage : (Nom du mari-Nom de naissance ou inversement).

Il faudra fournir un acte de mariage afin de justifier l’utilisation du nom et confirmer par écrit votre choix.

*Pour d’autres informations merci de prendre contact avec le service Formalités Citoyennes*

*au 02 47 39 70 00 (standard de la mairie)*